



# PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de l'Hérault (SDJES 34)

Affaire suivie par : Stéphane LIGER  
Courriel : stephane.liger@ac-montpellier.fr  
Tel : 04 48 18 40 17  
190 avenue du père soulas  
34 090 MONTPELLIER

*Signé*

Montpellier, le 16 avril 2025

Mesdames, Messieurs les présidents (es) de comités départementaux sportifs,

Les dispositions de l'article 63 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la république prévoient que l'agrément accordé aux associations résultant de l'affiliation à une fédération sportive agréée par l'Etat en application de l'article L. 131-8 du code du sport a cessé de produire ses effets à défaut de signature du contrat d'engagement républicain (C.E.R.)

Suite à plusieurs contrôles réalisés par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports (SDJES), il apparaît qu'un grand nombre d'associations n'ont pas satisfait cette obligation et, pour la plupart, n'en sont pas informées.

Conformément aux dispositions de l'article L.121-4 du code du sport, les associations sportives ne peuvent bénéficier de l'aide de l'Etat qu'à la condition d'avoir été agréées.

Cet article prévoit en outre que la fédération sportive informe le représentant de l'Etat dans le département du siège de l'association sportive de l'affiliation de cette dernière.

En conséquence, les associations sportives relevant de votre autorité doivent avoir souscrit le C.E.R. et avoir annexé le document signé à leurs statuts. A défaut, au-delà du délai fixé par la présente, ces associations ne pourront plus, bénéficier de l'aide de l'Etat.

Je vous remercie de veiller à la diffusion de la présente aux associations relevant de votre autorité et de communiquer au SDJES la liste des associations affiliées à jour de cette obligation avant le 30 mai 2025.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, les présidents (es), de croire en l'assurance de ma considération distinguée.

*Mme de votre attachement.*

Le préfet